

Médecine: 250 “reçus- collés” après le concours de 1^{er} bachelier

■ Ils ont réussi leur année mais ne sont pas suffisamment bien classés au concours.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), a livré mardi en commission du Parlement les résultats du nouveau concours instauré depuis cette année en fin de 1^{er} bachelier de médecine et dentisterie pour répondre au contingentement fédéral de praticiens.

En médecine, 1112 étudiants ont présenté l'épreuve, dont seuls les 582 meilleurs seront retenus. Sur ces 582, 108 n'ont toutefois pas rempli la deuxième condition à leur passage vers le 2^e bachelier, à savoir la réussite, lors de la session d'examens classique, d'au moins 45 crédits (sur les 60 que compte le 1^{er} bachelier). Ceux-là pourront tenter d'engranger les crédits manquants à l'occasion de la seconde session, prévue en septembre.

Sur les 530 étudiants qui ne sont pas parvenus à se classer en ordre utile au concours, 246 –soit près de la moitié tout de même– ont, eux, bien engrangé les 45 crédits requis. Sans le nouveau concours, ceux-là auraient donc été autorisés à poursuivre leurs études. Tout espoir n'est toutefois pas perdu

pour ces “reçus-collés”. En fonction des résultats de seconde session, certains d'entre eux pourront en effet bénéficier de l'attestation de passage des étudiants aujourd'hui classés en ordre utile mais qui n'auront toujours pas atteint le seuil minimal de 45 crédits acquis à l'issue de leur seconde session de septembre.

Les reçus définitivement collés en septembre prochain pourront alors, soit recommencer le concours l'année prochaine, soit se réorienter vers d'autres études scientifiques où les crédits acquis cette année pourront être valorisés.

Neuf reçus-collés en dentisterie

Pour la dentisterie, 132 étudiants ont présenté le concours. Seuls les 89 meilleurs classés sont autorisés à passer en 2^e bachelier. Si 56 étudiants ont à la fois réussi le concours et leur année (au moins 45 crédits engrangés), 33 en revanche ont réussi le concours mais sans atteindre la barre des 45 crédits. Comme pour la médecine, ceux-là auront la session de septembre pour compléter le quota de crédits nécessaires. Les “reçus-collés” en 1^{er} bachelier de dentisterie ne sont qu'au nombre de 9, selon l'inventaire présenté mardi par le ministre. (Belga)